Vendredi 16 mars 2012

Communiqué

Carte scolaire 2012/2013 : le conseil général de la Loire reste vigilant

Vice-président du conseil général de la Loire chargé de l'éducation et de la jeunesse, Gilles Artigues, comme le prévoient les textes, a co-présidé, avec Madame la Préfète le Conseil départemental de l'Education nationale (CDEN) qui s'est réuni ce jour.

Il est intervenu pour présenter les travaux programmés dans les collèges (près de 10 millions d'euros en 2012).

Gilles Artigues a répondu à des questions concernant les transports scolaires qui relèvent de la compétence du conseil général confirmant le maintien du service de transport existant pour se rendre au collège Jules Romains de Saint-Galmier. Cela concerne les élèves dont on connaît désormais le nombre (quarante-deux) qui souhaitent terminer leur scolarité dans cet établissement alors que la nouvelle sectorisation prévoit leur rattachement au collège de Veauche qui ouvrira en septembre 2012.

En plus des collèges, pour lesquels on annonce 91 élèves de plus à la prochaine rentrée, le conseil général intervient également financièrement en apportant chaque année une aide aux communes du département pour leurs écoles maternelles et primaires.

Il est donc légitime que nous exprimions aussi un avis sur les décisions liées à la carte scolaire qui relève, pour sa part, de l'Etat.

S'il convient de ne pas tenir uniquement compte de la seule logique comptable, celle-ci ne doit pas, non plus, être arbitrairement exclue de toute réflexion et analyse raisonnable.

Chacun peut et doit, en effet, comprendre les tensions budgétaires, qui ne peuvent être ignorées.

Il est, dans ce cadre, de la responsabilité de l'Etat et des élus de veiller à l'optimisation de la dépense publique.

Pour autant, l'éducation doit rester une priorité absolue des pouvoirs publics.

Le conseil général de la Loire le traduira prochainement à travers un plan jeune ambitieux.

Le conseil général a tenu aussi à saluer, la grande écoute dont à fait preuve le directeur académique afin de répondre aux craintes légitimes des parents d'élèves , des personnels enseignants et des élus.

De manière générale, nous tenons à rappeler la situation particulière de notre département qui a connu, depuis quelques années, des évolutions sociales préoccupantes.

C'est ainsi que nous serons particulièrement vigilants au maintien des moyens de l'éducation nationale dans les territoires ruraux isolés comme dans les quartiers en difficultés de nos villes.

Nous tenons aussi à affirmer toute l'utilité pour nos enfants, des personnels « non directement devant les enfants », mais assurant des services d'aide scolaire indispensables, au sein, par exemple, des RASED.

Pour le 1er degré, nous saluons les 6 mesures nouvelles annoncées lors de ce CDEN auxquelles ce sont rajoutées deux ouvertures supplémentaires à l'école primaire du Pontin à Roche-la-Molière et à l'école maternelle de Charlieu.

Nous mesurons le chemin qu'il reste encore à parcourir et nous prendrons toute notre part à la réflexion en vue de nouveaux ajustements en juin et septembre.

Les décisions actuelles reposant sur des projections, le conseil général de la Loire demeurera particulièrement attentif aux évolutions des inscriptions réelles, en interpellant l'Etat, si nécessaire.

L'objectif est, en effet, de pouvoir répondre parfaitement et de la manière la plus juste possible, à la demande de nos concitoyens pour une excellente qualité de services en termes d 'éducation pour les enfants et les adolescents dans la Loire ».